

15ème législature

Question N° : 11599	De M. Yannick Haury (La République en Marche - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Prévention et lutte contre l'ostéoporose	Analyse > Prévention et lutte contre l'ostéoporose.
Question publiée au JO le : 07/08/2018 Réponse publiée au JO le : 14/08/2018 page : 7440		

Texte de la question

M. Yannick Haury appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prévention et la lutte contre l'ostéoporose. En effet, cette maladie concerne 3,5 millions de femmes et 1,5 million d'hommes en France. Ces chiffres ne cessent d'augmenter ces dernières années. Il est donc important de mieux prévenir et accompagner les malades. Aussi, il demande au Gouvernement s'il entend développer un plan d'actions spécifiques de prévention et de prise en charge des personnes atteintes d'ostéoporose.

Texte de la réponse

L'ostéoporose est effectivement une maladie aux conséquences importantes, plus de 150 000 personnes seraient hospitalisées selon la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) pour fractures chaque année et le coût est estimé à 1,1 milliard d'euros. En réponse, le ministère a pris plusieurs mesures pour lutter contre l'ostéoporose et ses conséquences. La Haute autorité de santé met également à disposition des professionnels de santé des recommandations de prise en charge et de traitement de l'ostéoporose. La CNAM a instauré le programme PRADO « Fragilité osseuse », qui permet de renforcer la prise en charge des personnes à risque et de contribuer à diffuser les recommandations de bonnes pratiques parmi les professionnels. La prévention de l'ostéoporose est par ailleurs essentielle. Elle repose sur des mesures hygiéno-diététiques et la lutte contre les facteurs de risque connus : activité physique, un apport suffisant en calcium et vitamine D, sevrage tabagique et maîtrise de la consommation alcoolique, maintien d'un poids et d'une corpulence dans les normes. Ces mesures non spécifiques font l'objet d'actions dans le cadre des plans de santé publique tels que le plan national nutrition santé ou le programme national de réduction du tabagisme (notamment des outils et informations diffusés au public et aux professionnels par l'agence nationale de santé publique (ANSP) ainsi que dans le programme "Pour bien vieillir" mené par les caisses de retraite avec l'appui de Santé Publique France. D'après les données collectées et analysées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques dans son rapport 2017 sur l'état de santé de la population en France, le suivi des hospitalisations pour fracture du col du fémur, conséquence la plus grave de l'ostéoporose, montre une décroissance de son incidence standardisée. Cette évolution favorable peut être attribuée à la meilleure prise en charge de la maladie et aux effets de la prévention. Le Gouvernement entend donc renforcer plus particulièrement le champ de la prévention à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale de santé.